

1 200 agents ont été congédiés pour corruption, vols à main armée et autres crimes. La Constitution de 1993 a prévu l'établissement d'un bureau de l'ombudsman, mais le Congrès tarde à approuver la loi habilitante. Après un long débat au Congrès au cours de la semaine du 11 décembre, l'opposition a refusé d'approuver le candidat du gouvernement au poste d'ombudsman, de façon à contraindre le gouvernement à repenser son approche. Des élections libres et équitables ont été tenues au niveau national (avril 1995) et municipal (novembre 1995). Aux élections nationales, Fujimori a été reporté au pouvoir de manière décisive pour un deuxième mandat de cinq ans; aux élections municipales, des maires indépendants ont été élus dans la plupart des villes. Ces deux élections ont bien exprimé la volonté de la population. Par ailleurs, il est devenu impérieux de réduire les écarts des revenus et de promouvoir la justice sociale, car plus de 50 % des Péruviens vivent sous le seuil de la pauvreté. Fujimori a affecté 40 % du budget aux programmes sociaux, faisant de la lutte contre la pauvreté une priorité des cinq prochaines années.

POSITION DU CANADA

La position du Canada sur les droits de la personne est on ne peut plus claire. L'ambassadeur et autres représentants canadiens saisissent chaque occasion pour exprimer les préoccupations du Canada lorsqu'ils rencontrent ministres, hauts fonctionnaires et membres de la classe politique dirigeante. Sous l'égide de l'OÉA, des Canadiens ont servi d'observateurs en avril lors des élections présidentielles et des membres du Congrès. L'ambassade a facilité la visite de l'honorable Ed Broadbent au Pérou en 1994, de même que les visites de suivi du personnel du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. L'ambassade échange régulièrement des points de vue sur la situation des droits de la personne avec des ONG canadiennes et locales, dont le Comité inter-églises sur les droits de l'homme en Amérique latine.

Depuis l'exercice 1992-1993, l'ACDI a affecté 123 000 \$ à des projets qui sont destinés à promouvoir les droits de la personne et le bon gouvernement, surtout par l'intermédiaire du Fonds canadien d'initiatives locales. Les projets suivants ont été approuvés jusqu'à maintenant en 1995-1996:

- Aide à « TRANSPARENCIA »: financement provisoire d'une durée de trois mois pour permettre à cette organisation d'observer les élections. TRANSPARENCIA a utilisé les services de 1 700 bénévoles comme scrutateurs, chargés d'observer le dépouillement des bulletins et de réaliser des sondages auprès des votants: (32 000 \$).
- « Le racisme au Pérou »: financement de la recherche, de la préparation d'une étude et d'une analyse sur le racisme au Pérou: (4 100 \$).
- Adoptions: don d'appareils ménagers et de matériel de buanderie pour les locaux temporaires du Secrétariat technique des adoptions : (15 400 \$).
- « Noticias Aliadas »: financement de publications sur les droits de la personne: (5 000 \$).
- La violence faite aux femmes : financement accordé à l'ONG « Demas » pour une aide à la défense juridique et des conseils juridiques aux femmes victimes de violence: (14 000 \$).

De plus, un nombre important de projets entrepris par le Fonds de contrepartie Canada-Pérou visent à promouvoir les droits de la femme et la démocratie de base. L'ACDI envisage également une initiative (bilatérale) axée sur le renforcement du gouvernement local.